

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 08

OBJET :

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2023**

Budget commune

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 03/05/2024.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 03/05/2024.

Le Maire par intérim, Yves
CHAMBON.

Le secrétaire de séance,
Christelle REUGE.

Christelle Reuge

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2024/013 du 02 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le deux avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire par intérim.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2024.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Monsieur André FEUNTEUN ;

Excusés : Isabelle DE ARAUJO, Ornella MIMY, Julien LACOUR

Procurations : Isabelle DE ARAUJO à Christine CHAUVANET, Ornella MIMY à Yves CHAMBON, Julien LACOUR à Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Madame Christelle REUGE ;

Monsieur le Maire par intérim présente le compte administratif 2023 du budget de la commune.

Monsieur André FEUNTEUN est élu président pour la mise au vote du Compte Administratif 2023 de la commune, dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes 2023	412 780,30 €
- Dépenses 2023	<u>442 183,89 €</u>
- Résultat de l'exercice 2023	- 29 403,59 €
- Excédent reporté 2022	<u>30 362,63 €</u>
- Excédent de clôture 2023	<u>959,04 €</u>

Section d'investissement

- Recettes 2023	108 678,85 €
- Dépenses 2023	<u>166 225,77 €</u>
- Résultat de l'exercice 2023	- 57 546,92 €
- Déficit reporté 2022	<u>- 54 827,89 €</u>
- Déficit de clôture 2022 3	- 112 374,81 €

D'où un résultat global déficitaire au 31/12/2023 de **111 415,77 euros**.

Le Maire par intérim ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif 2023 de la commune est approuvé à l'unanimité.

Monsieur André FEUNTEUN la place à Monsieur Yves CHAMBON qui reprend la présidence de la séance.